

Paudex, le 25 mars 2011

## USPI INFO n° 05/2011

### Pratique: légères adaptations du Programme Bâtiments

**A fin 2010, le nombre de demandes déposées dépassait largement les prévisions. Pour éviter un manque de liquidités et augmenter l'efficacité du programme, de légères adaptations entrent en vigueur au 1er avril 2011 (augmentation du montant minimal de la subvention et réduction de la subvention pour le remplacement de fenêtres).**

Près de 30'000 demandes de subventions pour l'assainissement de l'enveloppe de bâtiments ont été déposées en 2010, représentant un montant de 244 millions de francs, largement au-delà des prévisions. Ce succès a toutefois un inconvénient: les subventions accordées au cours de la première année du programme dépassent nettement les quelque 133 millions annuellement disponibles.

Pour garantir que des liquidités demeurent disponibles pendant les dix ans que durera le programme et pour optimiser l'effet de celui-ci sur les émissions de CO<sub>2</sub>, la Confédération et les cantons ont décidé de procéder à de légères adaptations à compter du 1er avril 2011 :

- Le montant minimal de la subvention est augmenté, passant de 1'000 à 3'000 francs. Cela entraînera une baisse du nombre de demandes portant sur des petits montants, ce qui diminuera les frais de traitement par m<sup>2</sup>.
- La subvention pour le remplacement de fenêtres est réduite, passant de 70 à 40 francs. Cela reflète l'extrême rapidité du développement technique: les fenêtres à triple vitrage deviennent de plus en plus courantes et la différence de prix avec les fenêtres à double vitrage s'amenuise. Le montant de 70 francs par m<sup>2</sup> accordé jusqu'ici peut même dans certains cas dépasser l'écart de prix entre un double et un triple vitrage. Du point de vue des autorités, une subvention d'un montant supérieur à 40 francs par m<sup>2</sup> ne se justifie donc plus.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS  
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

  
Olivier Rau